

INFORMATIONS ELECTIONS & VOTE ELECTRONIQUE AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS DU SNEC

Mars 2020

Bonjour,

L'Assemblée Générale Ordinaire 2020 du SNEC se tiendra le 09 Juin 2020 à Paris au matin et sera suivi d'un Conseil d'Administration dans l'après-midi durant lequel le nouveau Bureau sera élu.

A cette occasion, auront lieu les élections des Administrateurs du SNEC dont le mandat se termine, à savoir :

NOM & PRENOM		RAISON SOCIALE	COLLEGE
Mme Stéphanie GAY	▶	SCHMIDT GROUPE	Fabricants
M. Aymeric FOISSEY	▶	Etablissements FOISSEY	Distributeurs
M. Arnaud BERNOLLIN	▶	Etablissements BERNOLLIN	Distributeurs
M. Stéphane VERON	▶	MSA France	Fabricants / Equipementiers
M. Pascal RAULOT	▶	TOTAL CONSORTIUM CLAYTON	Distributeurs
M. Laurent STRIM	▶	Etablissements STRIM	Distributeurs
M. Luc THOMAS	▶	Cuisines CENTER	Distributeurs
M. Jean-Luc MANIVET	▶	COSENTINO France	Fabricants / Equipementiers
M. Serge ANTAO	▶	DISTRIDEV	Distributeurs
M. Damien BOURCIER	▶	COMPUSOFT France	Fabricants/Membres Associés

Les Administrateurs suivants :

NOM & PRENOM		RAISON SOCIALE	COLLEGE
Mme Laure BAYET	▶	Etablissements FOURNIER	Fabricants
Mme Amanda CLOUZEAU	▶	Concepteur-Vendeur.fr	Fabricants/Membres Associés
Mme July LAFAY	▶	Etablissements LAFAY	Distributeurs
M. Guillaume BELLET	▶	Etablissements VALIMA	Distributeurs

Ne sont pas concernés cette année.

RAPPEL DES STATUTS DU SNEC

ARTICLE 10 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Election

Le Conseil d'Administration est composé de 12 à 18 membres, nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire, à La majorité simple.

Le Conseil d'Administration se compose selon la proportionnalité suivante :

- Pour moitié des membres issus de la catégorie professionnelle des Distributeurs : Collège « Distributeurs »
- Pour moitié des membres issus de la catégorie des autres professionnels concourant à l'équipement et l'aménagement de la cuisine : Collège « Fabricants/ Equipementiers / Membres Associés » dit Autres professionnels.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacances d'un ou plusieurs postes d'administrateur, ces postes resteront vacants jusqu'aux élections suivantes.

ARTICLE 11 : BUREAU

Le Bureau est composé d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Trésorier. Il est élu chaque année par le Conseil d'Administration dans la première réunion qui suit l'Assemblée Générale au cours de laquelle les Membres du Conseil ont été désignés.

PROCEDURE

Les candidatures (Administrateurs qui souhaitent se représenter) ou Adhérents – Cotisation Adhérents SNEC 2020 à jour - (Tous Collèges confondus qui souhaitent se présenter à l'élection) devront adresser leur demande, sous forme d'une Promesse Electorale à destination des Adhérents, auprès de Christian SARROT, Secrétaire Général du SNEC avant le prochain Conseil d'Administration du SNEC qui se tiendra à Paris le 10 mars 2020.

Une présentation des candidatures sera faite à cette occasion.

NEOVOTE sera l'organisme en charge des élections, le vote sera électronique.

Information, rétroplanning des élections :

	OBJET	MODALITES	DATE
1	Ouverture Dépôt des candidatures	Envoi à : christian.sarrot@sneec.org Chaque candidature doit faire l'objet d'un document individuel sous forme de courrier de motivation et comporte obligatoirement les indications suivantes : nom, prénom, enseigne, fonction, catégorie dans laquelle est présentée la candidature, motivations de l'intéressé(e) et photos.	01/02/2020
2	Présentation des candidature	Conseil d'Administration	10/03/2020
3	Convocation AGO aux Adhérents	Envoi d'un courrier électronique au moins 21 jours avant la date de l'AGO	Au plus tard le 18/05/2020
4	Liste des candidatures aux adhérents	Envoi d'un courrier électronique au moins 21 jours avant la date du vote	Au plus tard le 18/05/2020
5	Envoi des données techniques permettant le vote	NEOVOTE	Au plus tard le 19/05/2020
6	Ouverture du vote	Sur NEOVOTE – 10 jours	20/05/2020
7	Clôture du vote		30/05/2020
8	Assemblée Générale Ordinaire Annonce des résultats		09/06/2020

Pour les Administrateurs qui seront élus et ceux en cours de mandat, il faudra prévoir d'être présents lors du Conseil d'Administration de l'après-midi afin que le Bureau (Vice-Présidents et Président) puisse être élu.

MODALITES DU VOTE

► SECURISATION

L'intégrité et la sécurité des opérations électorales seront assurées en conformité avec les obligations légales, notamment celles liées à la mise en œuvre du vote électronique (CNIL).

Le système de vote sera très accessible en offrant des interfaces adaptées à toutes les tailles d'écrans, y compris les smartphones et tablettes avec optimisation tactile.

► PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES

Est électeur, l'adhérent SNEC dont la cotisation SNEC 2020 est à jour.

La transmission des listes se fera par dépôt sécurisé d'un fichier Excel directement dans la Solution. Celui-ci devra contenir, pour chaque votant, à minima : civilité/raison sociale, nom, prénom, extrait Kbis...

► GENERATION DES IDENTIFIANTS

Neovote générera pour chaque électeur des accès aléatoires composés d'un identifiant à 5 caractères et d'un mot de passe à 4 chiffres, par exemple ABCDE et 1234.

L'électeur se connectera au site à l'aide de son identifiant + sa date de naissance puis validera le vote avec son mot de passe final.

L'envoi des accès se fera par voie postale sans intervention humaine à l'aide d'une enveloppe double fenêtre et d'une page A4 couleur recto-verso contenant l'invitation à voter et le mode d'emploi illustré. Les accès pourront éventuellement être transmis par email sécurisé en une ou plusieurs étapes.

► MISE EN LIGNE DU SITE DE VOTE

Le site de vote correspondra aux caractéristiques du règlement.

Il sera accessible depuis une adresse https sécurisée au plus haut niveau sur le domaine de Neovote.

Il contiendra une page d'aide avec le mode d'emploi, la note d'information et une démonstration vidéo.

Il présentera la liste électorale, le bureau de vote et la propagande des scrutins de l'électeur concerné.

Un numéro vert d'assistance aux électeurs ouvrira dès la mise en ligne du site de vote, de 7h30 à 20h en semaine et de 7h30 à 12h le samedi, ou 24/7 en option.

► PRESENTATION DU SITE DE VOTE

► PAGE DE CONNEXION A L'ESPACE DE VOTE



La charte graphique du site sera entièrement personnalisée avec le logo SNEC
L'électeur se connectera à l'aide de son identifiant et de sa date de naissance ou d'une autre donnée.

► PAGE D'ACCUEIL PERSONNALISEE DE L'ELECTEUR

L'électeur sera identifié dès la connexion avec confirmation du nombre de votes et du temps restant.
Toutes les rubriques du menu central seront répétées sur toutes les pages dans la barre horizontale.

► PAGE DE SELECTION DES LISTES DE CANDIDATS

L'électeur votera blanc ou pour une liste à gauche avant de valider ou raturer les candidats à droite.
Aucune trace de son intention de vote ne sera transmise aux serveurs ni conservée sur le terminal.

► PAGE DE VALIDATION DE L'INTENTION DE VOTE

L'électeur confirmera ou modifiera son vote avant de le valider à l'aide de la matrice aléatoire chiffrée.
L'électeur recevra ensuite un accusé réception qu'il pourra imprimer, enregistrer ou envoyer par mail.

Vous remerciant par avance et restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires,

Recevez nos sincères salutations.



Christian Sarrot
Secrétaire Général

Tél : 09 54 92 06 00 - Mobile : 06.08.22.07.82
@ : christian.sarrot@sneec.org